

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 717

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE 64

I. – À l’alinéa 28, substituer au mot :

« pas »

le mot :

« ni ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ou »

le mot :

« ni ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.